

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° 1_74

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET
ACTION CULTURELLE**

**APPROBATION D'UNE
CONVENTION A PASSER
AVEC L'ASSOCIATION DU
CENTRE SOCIAL DE
RIORGES DANS LE CADRE
D' A CIEL OUVERT**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **23 septembre 2020** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 16 septembre 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 24 septembre 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSÉ Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Chantal LACOUR, Caroline PAIRE, conseillères municipales

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Jean-Luc REYNARD

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Chantal LACOUR Caroline PAIRE	Brigitte MACAUDIERE Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20200923-1_74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2020

Affichage : 24/09/2020

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**APPROBATION D'UNE CONVENTION A PASSER
AVEC L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL
DE RIORGES DANS LE CADRE D'À CIEL OUVERT**

Véronique MOUILLER, première adjointe, expose à l'assemblée :

À *Ciel Ouvert* est un parcours d'art actuel ayant lieu les années paires à Riorges, dans la plaine de la Rivoire et sur les berges du Renaison.
En 2020, a lieu la 6^e édition : du 18 juillet au 18 octobre 2020.

Le parcours propose la découverte d'une quinzaine de projets.

Sept de ces œuvres sont issues d'un appel à projets et choisies par un jury présidé par un ou une artiste associé(e). L'artiste plasticien Erwan Sito a accepté d'être l'artiste associé à l'édition 2020.

Ce même artiste présente une œuvre originale qui vient compléter le parcours, ainsi qu'une œuvre réalisée dans un cadre participatif intitulée *Bird's Town*.

En 2020, cette œuvre participative mobilise environ 200 personnes : scolaires et familles riorgeoises.

Le groupe Action Collective Familles du Centre social de Riorges s'associe à la manifestation depuis 2016 en participant au projet participatif à travers des ateliers se déroulant pendant les vacances scolaires de février à juin.

- En 2016, les familles ont travaillé avec l'artiste Céline Dodelin et les associations de - jardiniers présentes sur le site, pour créer *Insectologie* ;
- En 2018, elles ont pu participer au projet proposé par l'artiste Catherine Baas *Mètres cube de nature*.

Pour cette édition 2020, les familles ont construit avec Erwan Sito des oiseaux et des nichoirs qui viennent donner vie à l'œuvre *Bird's Town*.

L'œuvre n'a pu être achevée pour le lancement du parcours en raison de la crise sanitaire. Les ateliers reprennent en septembre 2020, ils déboucheront sur l'installation du projet sur le site.

Le Centre Social participe financièrement aux frais de rémunération de l'artiste intervenant à hauteur de 1 000 €, soit en toutes lettres mille euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec l'association Centre Social de Riorges
2. indique que ladite convention a pour objet de fixer les conditions du partenariat entre la commune et l'association s'articulant sur l'accueil commun de l'artiste associé à *A Ciel Ouvert*, Erwan Sito.

3. précise que la commune prend en charge la rémunération de l'artiste pour ses différentes missions. Le coût global lié à la mise en œuvre des ateliers participatifs s'élève à 6 850 €
4. dit qu'en contrepartie des frais engagés par la commune, l'association versera la somme de 1 000 € à la commune pour participer à la rémunération de l'artiste et l'achat de matériaux,
5. autorise le maire à la signer et à encaisser la somme due.
6. précise que la présente convention est conclue pour l'édition 2020 de A Ciel Ouvert.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 25 septembre 2020
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN